REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BOBIGNY

M14

Budget Supplémentaire

voté par nature

BUDGET Annexe Office DE Tourisme

ANNEE 2017

SOMMAIRE

I Informations générales (6)

- A Informations statistiques, fiscales et financières
- B Modalités de vote du budget

Il Présentation générale du budget

- A1 Vue d'ensemble Sections
- A2 Vue d'ensemble Section de fonctionnement Chapitres
- A3 Vue d'ensemble Section d'investissement Chapitres
- B1 Balance générale du budget Dépenses
- B2 Balance générale du budget Recettes

III Vote du budget

- A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses
- A2 Section de fonctionnement Détail des recettes
- B1 Section d'investissement Détail des dépenses
- B2 Section d'investissement Détail des recettes
- B3 Opérations d'équipement Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (7)	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	x	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		x
A2.2 - Etat de la dette -Répartition par nature de dette		x
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		Х
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		x
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		Х
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		x
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		x
A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		x
A4 - Etat des provisions		х
A5 - Etalement des provisions		х
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		х
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		х
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		x
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		×
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		×
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		x
A8 - Etat des charges transférées		x
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		х
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		Х
B1.2 -Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		х
B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		х
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		x
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		x
B1.6 - Etat des engagements reçus		x
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		x
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		x
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		x
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		х
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel		Х
C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		x
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		x
C3.2 - Liste des établissements publics créés		х
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		х
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		Х
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		Х
D2 - Arrêté et signatures	х	

⁽¹⁾ Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution

de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes
(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins ma collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT),

les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

Code INSEE		BP
<u> </u>	VILLE DE BOBIGNY	2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel	
Fiscal	Financier	(population DGF)	financier par habitant de la strate	

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	4 Dépenses d'équipement brut/population		
5	5 Encours de dette/population		
6 DGF/population			
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	148,86%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	22,50%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R 2313-1 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

- (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
- (4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L' assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec les opérations de l'état III B 3 ;
- avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".
- III Les provisions sont : (4)
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section

d'investissement)

- budgétaires
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (5).
- Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.
- V Le présent budget a été voté (6) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- -avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
 - budgétaires (délibération n°dudu).
- (5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (6) A compléter par un seul des troix choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	142 720,24	
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		142 720,24
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	142 720,24	142 720,24
		INVESTISSEMENT DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)		
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	142 720,24	142 720,24

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
		budget primitin(1)	10011001111 (2)	1104701100		
011	Charges à caractère général	135 000,00				135 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			142 720,24	142 720,24	142 720,24
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total	des dépenses de gestion courante	135 000,00		142 720,24	142 720,24	277 720,24
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	20 000,00				20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
Tota	l des dépenses réelles de fonctionnement	155 000,00		142 720,24	142 720,24	297 720,24
023	Virement à la section d'investissement (5)	45 000,00				45 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonct.(5)					
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	45 000,00				45 000,00
	TOTAL	200 000,00		142 720,24	142 720,24	342 720,24

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 342 720,24

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
		Judget p(.)				
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes	200 000,00				200 000,00
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total	des recettes de gestion courante	200 000,00				200 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
	Reprises provisions semi-					
78	budgétaires(4)					
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	200 000,00				200 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	200 000,00		-		200 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 142 720,24 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 342 720,24

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	45 000,00	correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les
D'INVESTISSEMENT (6)		dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du
		capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf IB - Modalités de vote.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget primitif(1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
	Subventions d'équipement versées					
11	Immobilisations corporelles	15 000,00				15 000,00
	Immobilisations reçues en affectation (6)	,				
11	Immobilisations en cours	30 000,00				30 000,00
	Total des opérations d'équipement					
Total	des dépenses d'équipement	45 000,00				45 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	des dépenses financières					
	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
Total	des dépenses réelles d'investissement	45 000,00				45 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total d	les dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	45 000,00				45 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget primitif(1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		IV=I+II+III
	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à(7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
Tota	l des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	45 000.00				45 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					,
041	Opérations patrimoniales (4)					
	des recettes d'ordre d'investissement	45 000,00				45 000,00
	TOTAL	45 000,00				45 000,00

	тт
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 000,00

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE	45 000,00
FONCTIONNEMENT (10)	

(1) cf IB - Modalités de vote.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes. (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de
- de tels travaux effectués sur un exercice antérieur. (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou
- qu'il crée. (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	142 720,24		142 720,24
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	142 720,24		142 720,24

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE =

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 142 720,24

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
- En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercie antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total			

R 002 RESULTAT REPORTE 0U ANTICIPE 142 720,24

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 142 720,24

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
- En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercie antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	135 000,00		
6226	Honoraires	12 470,00		
62871	Remb de frais a la collectivite de ratta	122 530,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante		142 720,24	142 720,24
6522	Reversement de l'excédent à la coll ratt		142 720,24	142 720,24
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL :	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES			
(a) = (01	1+012+014+65+656)	135 000,00	142 720,24	142 720,24

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A 1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00		
678	Charges exceptionnelles	20 000,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e) ES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	455.000.00	440 700 04	440 700 04
IOIALL	DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	155 000,00	142 720,24	142 720,24
023	Virement à la section d'investissement	45 000,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	45 000,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	45 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	İ		
DE	L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	200 000,00	142 720,24	142 720,24
		RESTES A	REALISER N-1 (11)	<u> </u>
		-		+
	D 002	RESULTAT REPORTE	OU ANTICIPE (11)	
	TOTAL DES DEPEN	ISES DE FONCTIONNE	MENT CUMULEES	= 142 720,24
	TOTAL DES DEPEN	ISES DE FONCTIONNE	MENT CUMULEES	142 7

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice= Montant des ICNE de l'exercice N-1= Diférence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisaton").
- (9) Le compte 6815 peut figuer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exerice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes			
73 7362	Impôts et taxes Taxes de sejour	200 000,00 200 000,00		
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES 73+74+75+013	200 000,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL R	ECETTES REELLES = a+b+c+d	200 000,00		

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)		
60315	Variation des stocks des terrains à aménager		
7133	Variation des en-cours de production de biens		
TOTAL	DES RECETTES D'ORDRE		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	200 000,00	
		+

+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10) 142 720,24

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 142 720,24

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Diférence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (9) Le compte 6815 peut figuer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 000,00		
2184	Mobilier	15 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	30 000,00		
2313	Constructions	30 000,00		
	Total des opérations (5)			
	I Total des dépenses d'équipement	45 000,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
451	Opé. pour compte de tiers n°(1 ligne par opé.) (6)			
	, and a second of the second o			
Total des	dépenses d'opérations pour compte de tiers	+		
TOTAL D	ES DEPENSES REELLES	45 000,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			
	Charges transférées (9)			
041	Opérations patrimoniales (10)			
TOTAL D	DES DEPENSES D'ORDRE			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	45 000,00	

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

- (2) cf. 4 IB Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dêpots et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des	ecettes financières			
452	Opé. pour compte de tiers n°(1 ligne par opé.) (5)			
Total des	ecettes d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL D	ES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	45 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)			
ТО	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	45 000,00		
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	45 000,00		
TOTAL D	ES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	45 000,00		
		RESTES A F	REALISER N-1 (9)	<u> </u>

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) cf. Modalités de vote, I-B
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

		Non	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
(2)	Libellé	ventilables	Services	Sécurité et	Enseignement	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagement	Action	TOTAL
		01	généraux	salubrité	et formation		jeunesse	sociales			et services	économique	
			des	publiques				et santé			urbains,		
			administations								environnement		
			(sauf 01)										
					FO	NCTIONNEME	NT					<u> </u>	
						DEPENSES							
Total cur	mulé des dépenses de fonctionnement											342 720,24	342 720,24
Total dé	penses de l'exercice											342 720,24	342 720,24
Restes à	réaliser-reports												
						RECETTES							
Total cur	mulé des recettes de fonctionnement											342 720,24	342 720,24
Total des	s recettes de l'exercice											342 720,24	342 720,24
Restes à	réaliser-reports												
					IN'	VESTISSEME	NT						
						DEPENSES							
Total cur	mulé des dépenses d'investissement											45 000,00	45 000,00
Opération	ns financières												
Equipeme	ents municipaux (2)											45 000,00	45 000,00
Equipeme	ents non municipaux (C/204) (3)												
Dépenses	s d'ordre												
Total des	s dépenses de l'exercice											45 000,00	45 000,00
Restes à	réaliser-reports												
	-		-	-	-	-	-		-	-	_		-
						RECETTES	_			_			
Total cur	mulé des recettes d'investissement			<u>'</u>		<u>'</u>						45 000,00	45 000,00
Recette	s de l'exercice											45 000,00	45 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles

et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles

de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

Restes à réaliser-reports

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Non	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Libellé	ventilables	Services	Sécurité et	Enseignement	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagement	Action	TOTAL
	01	généraux	salubrité	et formation		jeunesse	sociales			et services	économique	
		des	publiques				et santé			urbains,		
		administations								environnement		
		(sauf 01)										
•	•			FOI	NCTIONNEME	NT			•			
	_				DEPENSES				_			
des dépenses de fonctionnement											342 720,24	342 72
enses réelles											297 720,24	297 72
Charges a caractere general											135 000,00	135 00
Autres charges de gestion courante											142 720,24	142 72
Charges exceptionnelles											20 000,00	20 00
enses d'ordre											45 000,00	45 00
Virements section d'investissement											45 000,00	45 00
					RECETTES							
des recettes de fonctionnement											342 720,24	342 72
ttes réelles											342 720,24	342 72
Resultat de fonctionnement reporte											142 720,24	142 72
Impots et taxes											200 000,00	200 00
								·				
ttes d'ordre												

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

			A1 1102	SENTATION CR	.0.022.7							
	Non	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Libellé	ventilables	Services	Sécurité et	Enseignement	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagement	Action	TOTAL
	01	généraux	salubrité	et formation		jeunesse	sociales			et services	économique	
		des	publiques				et santé			urbains,		
		administations								environnement		
		(sauf 01)										
•	•			IN	VESTISSEME	NT	•		•	•		
					DEPENSES							
Total des dépenses d'investissement											45 000,00	45 000,
Dépenses réelles											45 000,00	45 000,
21 Immobilisations corporelles											15 000,00	15 000,
23 Immobilisations en cours											30 000,00	30 000,
Dépenses d'ordre												
					RECETTES							
Total des recettes d'investissement											45 000,00	45 000,
Recettes réelles												
					<u> </u>							
Recettes d'ordre					<u> </u>						45 000,00	45 000,
021 Virements section de fonctionnement											45 000,00	45 000,
·												

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 9

			FONCT	ION 9 ACTION E	CONOMIQUE				
(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro- alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourismes	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
				FONCTIONNEM	ENT				
	DEPENSES (3)						342 720,24		342 720,24
Dépens	ses de l'exercice						342 720,24		342 720,24
011	Charges a caractere general						135 000,00		135 000,00
023	Virements section d'investissement						45 000,00		45 000,00
65	Autres charges de gestion courante						142 720,24		142 720,24
67	Charges exceptionnelles						20 000,00		20 000,00
Restes	à réaliser-reports								
	RECETTES (3)						342 720,24		342 720,24
Recette	es de l'exercice						342 720,24		342 720,24
002	Resultat de fonctionnement reporte						142 720,24		142 720,24
73	Impots et taxes						200 000,00		200 000,00
Restes	à réaliser-reports								
	SOLDE								
				INVESTISSEME	ENT				
	DEPENSES (3)						45 000,00		45 000,00
Dépens	ses de l'exercice						45 000,00		45 000,00
21	Immobilisations corporelles						15 000,00		15 000,00
23	Immobilisations en cours						30 000,00		30 000,00
Restes	à réaliser-reports								
	RECETTES (3)						45 000,00		45 000,00
Recette 021	es de l'exercice Virements section de fonctionnement						45 000,00 45 000,00		45 000,00 45 000,00
	The state of the s						10 000,00		40 000,00
Restes	à réaliser-reports								
	SOLDE								

	01	Kahina AIDOUGUE	Vouccet 74 OIII	Favea
Stéphane DE PAOLI	Christian BARTHOLME	Kahina AIROUCHE	Youssef ZAOUI	Faysa BOUTERFASS
I. le set	A	Absente	Absente	Roprésentée
Djafar HAMOUM	Magalie LE FRANC	Selimane ABDERRAHMANE	Sarah SBIA	Simbara CAMARA
	- Collection	Representé		7
Jonathan BERREBI	Gérard AOUSTIN	Isabelle LEVEQUE	Mahamadou N'DIAYE	Ouassila KOUA/CHI
Absent			V St	
Marc DRANÉ	Christine GABEREL	Tuong Lan HOANG	Pierre MONTELLA	Fatou FAYE
AND.	teros	Turnlare	Hoe	Sant
Hervé LEUCI	Sylvain LEGER	Patrice TRULLI	Muriel CABILLAUX	Fatima MARIE-SAINTE
H. Jew	Absent		fay	The
	1			0.1
Sabrina SAIDI Absente	Sabrina DEHOUM	Absente	Riyad BELALA Représenté	Salomon/LLQUZ
Bernard	Anne JONQUET	Abdel SADI	Myriam BENOUDIBA	José MOURY
GRINFELD	Représentée	Représenté	Représenta	
Waly YATERA	Aline CHARRON	Monique SAMSON	Benjamin DUMAS	Nathalie FIORE
Absent	H	Raprésentée		Sign
Mariam SAKHO	Vincent OPTAT	Manel BENJENNAT		
Absente	Incent	A STATE OF THE STA		